

Progrès accomplis par la France vers les cinq objectifs de développement durable « Planète »

193 États se sont engagés collectivement en 2015 pour définir, suivre et atteindre les 17 objectifs de développement durable (ODD) de l'Agenda 2030 onusien. Ces objectifs constituent une démarche universelle et transversale. La biodiversité et les écosystèmes figurent en bonne place dans l'Agenda 2030, qui met en exergue leur contribution directe au bien-être humain et au développement. cinq ODD contribuent ainsi à la partie « planète » de cet agenda : l'ODD 6 (eau propre et assainissement), l'ODD 12 (consommation et production responsables), l'ODD 13 (lutte contre les changements climatiques), l'ODD 14 (vie aquatique) et l'ODD 15 (vie terrestre). Parmi ceux-ci, les ODD 6 et 15 affichent des progrès mitigés sur la période 2010-2020, au regard des indicateurs dont l'évolution peut être étudiée (cf. *note méthodologique*). Ils combinent des indicateurs qui stagnent ou progressent favorablement vers les objectifs à d'autres qui tendent à s'en éloigner (*figure 1*).

Depuis la loi sur l'eau de 1992 qui a consacré l'eau « patrimoine commun de la Nation », l'implication de la France dans le domaine de l'eau douce est forte. Les efforts engagés dans le domaine de l'assainissement se sont traduits concrètement par une augmentation significative du taux de conformité des dispositifs d'assainissement collectif et non collectif. Cependant des progrès restent à accomplir en amont du cycle de l'eau. En 2017, plus de 300 substances actives de la catégorie des pesticides ont été retrouvées au moins une fois dans les eaux souterraines. 80 % du territoire couvert par le dispositif de surveillance de la qualité des eaux souterraines est concerné par cette imprégnation. Ainsi, en 2017, 1,8 % de la population française a été alimentée par de l'eau du robinet non conforme par rapport aux limites de qualité physico-chimiques.

Si les surfaces boisées et protégées tendent à progresser, ce n'est pas le cas des oiseaux communs spécialistes. Ces derniers sont un reflet significatif de l'état de la biocénose mais également du biotope, et ainsi de nos avancées vers l'objectif 15. Ils ont en effet des exigences écologiques plus strictes que les espèces généralistes et leur abondance est ainsi corrélée significativement à l'intensité de la perturbation des habitats. Entre 2010 et 2019, le nombre d'oiseaux communs dits « spécialistes » a diminué de 13 % en métropole. Ce phénomène s'explique par la dégradation ou la perte des habitats et par une diminution des populations d'insectes. Ces tendances conduisent à une homogénéisation des communautés d'oiseaux et à un appauvrissement des espèces.

L'ODD 12 affiche une situation de transition, avec une majorité d'indicateurs stables ou affichant des progrès modérés. Parmi ces indicateurs, ceux relatifs à la consommation de matières par habitant évoluent favorablement, avec notamment une baisse de l'empreinte matières de 0,4 tonne par habitant entre 2010 et 2017. Ces indicateurs restent toutefois très sensibles à l'activité économique (BTP et agriculture notamment), alors que les besoins individuels et collectifs peinent à diminuer. Le défi futur sera par conséquent de faire évoluer les modes de consommation et de tendre vers des biens et des services plus durables.

Concernant le milieu marin, si les défis restent prépondérants, des progrès significatifs sont perceptibles. Selon le dernier état des lieux disponible (2015), 51 % des eaux côtières ont un bon ou un très bon état écologique, contre 30 % des eaux de transition. Les 21 masses d'eau de qualité médiocre ou mauvaise sont surtout concentrées dans les baies de Bretagne (5 masses d'eau) et dans les Antilles (10 masses d'eau). Le milieu marin reste fragile, notamment à cause des apports fluviaux en nutriments (azote et phosphore). Cependant, l'ensemble des façades maritimes et des bassins ultramarins disposent désormais d'un document stratégique et des aires marines protégées plus nombreuses.

L'ODD 13 affiche des progrès significatifs mais insuffisants : la baisse des émissions de gaz à effet de serre (GES) observée depuis 1990 (- 0,6 % par an en moyenne) est en deçà des objectifs fixés par la loi de transition énergétique pour une croissance verte, qui nécessiteraient de réduire les émissions de 3,7 % par an en moyenne entre 2017 et 2050.





















L'empreinte carbone permet d'apprécier plus finement les progrès de la France au regard de la lutte contre les dérèglements climatiques. En tenant compte du contenu en GES des importations, elle permet d'apprécier les pressions globales de la demande intérieure française sur le climat quelle que soit l'origine géographique des produits consommés. Après avoir augmenté sur la période 1995-2010, l'empreinte carbone, ramenée au nombre d'individus, est en baisse constante depuis 2010 (- 14,0 % entre 2010 et 2019). L'empreinte carbone se compose à 55 % des émissions associées aux biens et services importés, notamment la part importée d'énergie.

POUR EN SAVOIR PLUS






- [Les 17 objectifs de développement durable - Agenda 2030](#)
- [Indicateurs pour le suivi national des objectifs de développement durable - Insee](#)

Progrès accomplis par la France vers les cinq objectifs de développement durable « Planète »

Figure 1 : évolution de quelques indicateurs des objectifs de développement durable « Planète » sur la période 2010-2020

| | | | |
|---|---|---|---|
| 6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT  | Dispositifs d'assainissements collectifs, conformes en performance : 97,6 %¹ | + 17,6 points sur 2010-2017 |  |
| | Volume des prélèvements en eau : 32,3 milliards de m ³ | Moyenne annuelle sur 2010-2017 : 32,8 milliards de m ³ |  |
| | Population desservie par une eau non conforme au niveau physico-chimique : 1,8 % | + 0,7 point sur 2010-2017 |  |
| 12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES  | Consommation intérieure de matière par habitant : 11,7 tonnes | - 3,3 % sur 2010-2017 |  |
| | Empreinte matières par habitant : 13,5 tonnes | - 2,9 % sur 2010-2017 |  |
| | Déchets dangereux et non dangereux traités : 94,8 % | Moyenne annuelle sur 2010-2018 : 93,2 % |  |
| 13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES  | Empreinte carbone par habitant : 9,9 t CO ₂ éq ² | - 14,0 % sur 2010-2019 |  |
| | Émissions de gaz à effet de serre par habitant : 6,2 t CO ₂ éq ² | - 15,1 % sur 2010-2019 |  |
| | Indemnités versées au titre des catastrophes naturelles : 1 450 millions d'euros ² | Moyenne annuelle sur 2010-2019 : 876 M€ |  |
| 14 VIE AQUATIQUE  | Aires marines protégées : 23,6 % | + 22,3 points sur 2010-2019 ³ |  |
| | Flux nutriments azotés à la mer (Manche, mer du Nord et Atlantique) : 248 kt/an ⁴ | Moyenne annuelle sur 2010-2017 : 424 kt/an |  |
| | Masse d'eau de transition et côtière en bon état : 40,5 % | Une seule donnée en 2015 |  |
| 15 VIE TERRESTRE  | Aires terrestres protégées en métropole : 1,38 % ⁵ | + 0,10 point sur 2011-2019 |  |
| | Forêts sur le territoire métropolitain : 30,7 % | + 0,8 point sur 2010-2015 |  |
| | Population d'oiseaux communs spécialistes : (indice base 100 en 1989) : 64 | - 13,1 % sur 2010-2019 |  |

Tendances vers les objectifs de développement durable

 Significativement favorable
  Significativement défavorable
  Pas de tendance
 Modérément favorable
  Méthode non applicable

¹ La part des dispositifs d'assainissements collectifs conformes en performance est de 97,6 % en 2017 (dernière valeur connue). Elle a progressé de 17,6 points par rapport à 2010.

² Données provisoires.

³ Tendances évaluées par rapport à l'objectif chiffré d'une politique publique.

⁴ Valeur minimale observée en 2017, le point haut est atteint en 2013 : 651 kt/an.

⁵ L'indicateur « Aires terrestres protégées » fournit la proportion du territoire français terrestre bénéficiant d'une protection forte. Cet indicateur ne concerne pas l'ensemble des différents types d'aires protégées, mais uniquement les cœurs de parc national, les réserves naturelles, les réserves biologiques et les sites faisant l'objet d'un arrêté préfectoral de protection de biotope ou de géotope.

Note : ce tableau concerne 15 des 36 indicateurs ODD « Planète » analysés.

Source : Insee, indicateurs pour le suivi national des objectifs de développement durable. Traitements : SDES, 2021

Note méthodologique : la méthode utilisée dans cette publication pour évaluer les progrès vers les ODD s'inspire de celle mise en œuvre par Eurostat au niveau de l'Union européenne. Elle est basée sur le calcul du taux de croissance annuel moyen des indicateurs à partir des données disponibles

sur la période 2010-2020. Si les données sont disponibles et si la mesure de l'indicateur est comparable dans le temps, l'évaluation est réalisée pour six années consécutives. L'existence de la tendance est appréciée statistiquement à partir d'un test de régression linéaire ou de Mann-Kendall.